

L'évolution des enquêtes d'insertion professionnelle

16 octobre 2019

Fabienne Rosenwald - Directrice DEPP

FAIT GÉNÉRATEUR : LA LOI TRAVAIL DE 2018

Article 24 de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

L'article L. 6111-8 du code du travail est ainsi rédigé :

Art. L. 6111-8.-Chaque année, pour chaque centre de formation d'apprentis et pour chaque lycée professionnel, sont rendus publics quand les effectifs concernés sont suffisants :

- 1° Le taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels ;
- 2° Le taux de poursuite d'études ;
- 3° Le taux d'interruption en cours de formation ;
- 4° Le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné, à la suite des formations dispensées ;**
- 5° La valeur ajoutée de l'établissement.**

Pour chaque centre de formation d'apprentis, est également rendu public chaque année le taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus.

Les modalités de diffusion des informations publiées sont déterminées par arrêté conjoint des ministres chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale. »

SITUATION EN 2018

- Des enquêtes d'insertion auprès des jeunes sortants qui sont :
 - lourdes à gérer pour les chefs d'établissements et les différents acteurs intervenant pour la collecte (équipes statistiques des ministères, rectorat, ...)
 - coûteuses (envoi questionnaires, relances,)
 - un seul point : insertion à 7 mois après la sortie
 - Taux de réponse faible de l'ordre de 50% : ne permettent pas de fournir des taux d'insertion par établissement ni même au niveau national pour toutes les spécialités

FINALITÉS DU PROJET DEPP/DARES

- Créer un nouveau SI afin de calculer un certain nombre d'indicateurs chaque année au niveau établissement (cf. loi) :
 - taux de poursuite d'études
 - taux d'interruption en cours de formation
 - taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement + valeur ajoutée de l'établissement
- Remplacer les enquêtes d'insertion IVA/IPA par ce nouveau SI
 - un calcul d'indicateurs au niveau établissement n'est pas envisageable avec
 - les enquêtes IPA (qui comprend les CFA agricoles)
 - les enquêtes IVA (sortants voie scolaire professionnelle du MENJ)
 - les enquêtes insertion voie scolaire professionnelle agricole
 - le dernier millésime IVA/IPA sera celui réalisé en 2020 (insertion en février 2020)
- Réaliser des études (ex : étudier les conditions d'emploi des jeunes sortant de formation, adéquation formation/emploi)
 - pour les chargés d'études notamment DEPP/ DARES /DGER
 - pour les chercheurs

LES APPORTS DU PROJET

- Disparition de la charge des chefs d'établissements et des acteurs concernés par les enquêtes « insertion »
- Disparition de la sollicitation des jeunes
- De l'information beaucoup plus riche pour :
 - les chefs d'établissements et les acteurs publics concernés
 - les jeunes et les familles au moment de l'orientation
- Développement d'un outil innovant qui sera mis en open data et qui pourra être utilisé pour d'autres besoins.

DESCRIPTION DU PROJET (1)

- Le projet : Obtenir les taux d'insertion par des appariements de données administratives
- Le cœur du projet mobilise principalement les deux systèmes d'information suivants :
 - Les bases élèves de la DEPP, du SIES et de la DGER
 - la base MMO (mouvements de main-d'œuvre) de la Dares qui repose sur la DSN (Déclaration Sociale Nominative – extractions mensuelles des fiches de paye envoyées par la CNAV) couvrant l'emploi salarié (puis les 3 fonctions publiques)
- Un projet innovant
 - Se rapprocher de l'exhaustivité
 - Construction d'indicateurs d'insertion à des niveaux très fins
 - Avoir ces indicateurs à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois)
 - Délai de mise à disposition de ces taux plus rapide

DESCRIPTION DU PROJET (2)

- **Étape 1 : calculer le champ des sortants d'apprentissage et de voie professionnelle**
 - Comparaison sur 2 années
 - 6 sources de « scolarité » : Lycées, apprentis, supérieur, lycées agricoles, vœux validés IFSI dans parcours sup, privé hors contrat
 - Appariement sur l'INE (sauf privé hors contrat)
- **Étape 2 : enrichir la base des sortants avec les résultats des examens**
- **Étape 3 : appariement par identifiants indirects avec la MMO/DSN (Nom, prénom, date et commune de naissance, sexe)**
 - pas d'identifiant commun entre SYSCA (INE) et MMO-DSN (NIR) !
- **Étape 4 : agrégation au niveau établissement**

LES CHALLENGES

■ Challenges statistiques

- Méthodologie d'appariement des données
- Modèle multi-niveaux pour déterminer les valeurs ajoutées de l'établissement

■ Challenges techniques

- Outil d'appariement rapide
- Sécurité du SI notamment sécurisation des transferts de données DEPP/DARES et DEPP/DGER

■ Challenge en termes de communication

- Publication de taux d'insertion à l'établissement : besoin d'accompagnement de cette diffusion, calcul de VA pour tenir compte du public accueilli mais aussi du contexte économique local ?

ETAPES CLES DU PROJET

■ T4 2018 et S1 2019 : tests et prototypages

- Travaux sur l'outil d'appariement : tests, prototypes, études méthodologiques.
- Expérimentation sur les sortants à l'été 2017 d'apprentissage et de voie pro : calcul des taux d'emploi et de leur valeur ajoutée, comparaison avec IVA et IPA

■ S2 2019

- Démarrage des développements informatiques
- Expérimentation sur les sortants à l'été 2018 d'apprentissage et de voie pro : calcul des taux d'emploi et de leur valeur ajoutée, comparaison avec IVA et IPA et Échange avec les CFA/établissements (12/19-01/20) sur ces résultats **qui ne seront pas publiés**
- Consultation des SSA (T1 2020)
- Expérimentation sur les sortants à l'été 2018 des lycées professionnels agricoles : calcul des taux d'emploi et de leur valeur ajoutée, comparaison avec enquête insertion agricole

■ S1 2020

- Fin des développements informatiques

■ S2 2020

- Calcul des taux d'emploi et de leur valeur ajoutée sur les sortants à l'été 2019
- Échange avec les CFA/établissements sur ces résultats (16/11-11/12)
- **Diffusion des résultats du nouveau SI mi décembre**

■ S1 2021 : passage en maintenance du SI

ZOOM SUR LES LIMITES ACTUELLES DU SI

■ Côté bases élèves

- L'INE n'est pas encore généralisé dans tous les systèmes d'information.
 - champ agricole à partir de janvier 2019.
 - formations paramédicales et sociales ?
 - privé hors contrat, ...
- Il manque les poursuites d'études à l'étranger

■ Côté MMO/DSN

- Non couverture des non-salariés (1,2% sortants apprentissage)
- Non couverture de la fonction publique (intégration dans la MMO achevé en 2022 - 0,6% apprentissage)
- Non couverture des particuliers employeurs (intégration dans la MMO en 2021)
- Non couverture des salariés des entreprises de moins de 10 salariés sur le champ agricole (intégration dans la MMO fin 2019)
- Non couverture de l'insertion professionnelle à l'étranger
- Faible couverture de la MMO à Mayotte

ZOOM SUR QUELQUES RÉSULTATS : VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE AGRICOLE

- travail d'expertise des résultats sur les CFA agricoles à poursuivre.
- Expérimentation sur les sortants de l'été 2018 et de l'été 2019 et comparaison avec les enquêtes insertions agricoles en cours.
- Selon les résultats de cette expérimentation qui seront discutés avec la DGER,
 - Echanges avec les établissements agricoles (CFA et Lycées agricoles) sur les résultats obtenus dans l'expérimentation de fin d'année (même date que les lycées sco MENJ et CFA).
 - Echanges décalés au S1 2020.

Merci de votre attention